

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Présents : Christine BOURGEON, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Françoise BERNARD, Alain GUILLET, Michael LITTFASS, Isabelle PAGEAULT

Excusés : Fabienne DAUVERGNE, Isabelle DEPUYDT (pouvoir à Christine BOURGEON), Robert LEBOEUF (pouvoir à Isabelle PAGEAULT).

Secrétaire de séance : Françoise BERNARD

La séance est ouverte à 20H30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes a seule autorité pour prendre les décisions liées aux documents de planification de l'urbanisme. De ce fait les communes ne peuvent plus exercer le droit de préemption urbain.

La communauté de communes propose de déléguer aux communes leur compétence pour leur permettre de mettre en œuvre la déclaration d'intention d'aliéner un bien préempté et a délibéré en ce sens le 10 avril 2018.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération correspondante et valide le fait de conserver la possibilité de mettre en œuvre la déclaration d'intention d'aliéner.

2) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

La communauté de communes a validé la prise en charge d'une partie des frais de personnel des communes. Pour cela il est nécessaire de signer une convention de remboursement entre la communauté de communes et la commune relativement au personnel communal qui intervient sur des missions de la compétence de la communauté de communes (cf les chapitres 011 et 012 du budget communal).

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention.

3) TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Plusieurs voies communales nécessiteraient que des travaux soient effectués (Impasse de Prat, Rue des Pompes, Chemin du Moulin Joly, Chemin de Barbin, Chemin de Corlay). Une somme de 15 000 € a été prévue au budget. La commission communale "Voirie" statuera sur les priorités.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises.

4) QUESTIONS DIVERSES

- Travaux dans les bâtiments : la commission "Bâtiments" a travaillé sur le projet d'aménagement de la mairie et a présenté au conseil ses conclusions.
- Concert de l'école de musique le samedi 29 juin 2018 à l'église de Mancey

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 9 juillet à 20 h 30.

Le Maire, Christine BOURGEON